Conseil Départemental

Les élections départementales des 22 et 29 mars ont permis d'élire 54 conseillers départementaux. A la suite de ces élections, le Conseil Départemental s'est réuni le 2 avril et a procédé à l'élection du Président et déterminer la composition de la commission permanente.

Dominique BUSSEREAU a été élu Président.

La Commission Permanente, présidée (de droit) par le Président du Conseil Départemental, comprend les 54 Conseillers Départementaux, dont les 15 Vice-Présidents.
Vice-Présidents :

- 1° Vice-Présidente – Corinne Imbert : délégation générale, affaires sociales
- Michel Doublet : délégation générale, infrastructures fluviales et routières, eau, assainissement, solidarité pour l'aménagement de l'espace rural, villages fleuris
- Sylvie Marcilly : développement économique, communication institutionnelle, filière nautique, Commission d'appels d'offres.
- Michel Parent : affaires culturelles
- Chantal Guimberteau : ressources humaines
- Jean-Pierre Tallieu : mer, affaires portuaires, conchyliculture, pêche.
- Marie-Christine Bureau : enfance et famille
- Stéphane Villain : tourisme, relations extérieures, jeunesse et sports
- Catherine Desprez : transports, pont de Ré.
- Jean-Marie Roustit : technologies de l'information et de la communication, coopération avec Boffa.

Le Conseil Départemental s'est réuni le 10 avril pour décider du nombre et des attributions des Commissions, dont le rôle est de préparer les travaux et délibérations de l'Assemblée.

La répartition des Conseillers dans chacune des Commissions a été établie sur proposition et avec l'accord des groupes. Puis chacune s'est réunie pour procéder à l'élection de son bureau.

Dominique Bussereau a signalé que cette organisation serait très vraisemblablement modifiée quand la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, actuellement en discussion au Parlement, sera définitivement adoptée.

Voici la liste des 8 Commissions techniques du Conseil Départemental :

- 1° Commission : FINANCES
- 2° Commission : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- 3° Commission : DEVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE ET RURALIT2
- 4° Commission : LITTORAL, MER ET MILIEU MARITIME
- 5° Commission : INFRASTRUCTURE ET PATRIMOINE
- 6° Commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
- 7° Commission : AFFAIRES CULTURELLES, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE
- 8° Commission : AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE